

Arrêté

n° 2024-107

Objet : Liste des candidats admis à participer à l'examen professionnel de bibliothécaire principal par voie d'avancement de grade, session 2024.

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 91-845 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-847 du 19 août 2019 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen d'accès au grade de bibliothécaire principal,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu l'arrêté n°2023-862 du 21 novembre 2023 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade de bibliothécaire principal, session 2024.

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'accord régional de répartition d'organisation des concours et examens adopté par les douze départements de la région Auvergne Rhône-Alpes et figurant au calendrier 2024,

Vu le règlement général des concours et des examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Arrête :

Article 1 : La liste des candidats admis à participer à l'examen professionnel de bibliothécaire principal par voie d'avancement de grade session 2024 est établie et arrêtée comme suit par ordre alphabétique :

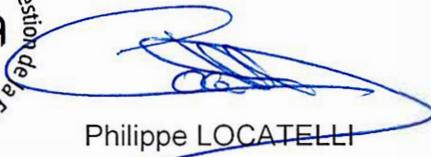
AMIEL Elisabeth	DUSAUSOIT Thierry	LESAGE Lucie
ARMBRUSTER Sophie	DUTOUR Fabien	MACHADO-GARAT Anne née GARAT
BAERENZUNG DIT BARON Gaëlle	FAYET Carole née ARNAUD	MANGE Valérie-Anne
BASSANESE Virginie	FONTAINE Julie	MAURIER Elodie née BULFAY
BERENI Romain	FRUIT Claudine née ROGNONI	PARTHONNAUD Sandra
BOTH-DERLER Bénédicte née DERLER	GALLERI Claudio	PAUVRET Emmanuelle
BOUDY Clémence	GARCIA Eva	PERRET Fanette
CAILLET Marie-Laure	GIBOUIN Sandra	RAFFALLI Claude
CANAPLE Elise	GIRAUD Anna	RASSE Juliette
CHAKIB TELLIER Sandrine née TELLIER	GOULOIS Laurence	RAVOYARD Emmanuèle née GUILERA
CHARLON Elisabeth	GRIS Claudie	REIX Emilie
CHENEVERT Laetitia	GUILMOT Cyril	RICHIER Céline
CONCHE Régis	HATEM Dorothée née MUNIER	RINGOT Marion
DEFRADE Sébastien	HOUG Caroline	ROMERO Alexandre
DEMANGEON Loriane	IBRAHIMA Sara	SIMON Claire née GEORGET
DEUFFIC Séverine	JEANNIN Sonia	TACHKER Marie
DROZD Laurence née	KAMMERLOCHER Bruno	VINANT Manon
GOULLIEUX	LALLIS Cynthia	ZAREMBA Hélène
DUFOUR Audrey	LAURENT Karine	
	LEJEUNE Maud	

Liste arrêtée à 56 candidats

Article 2 :

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 22/04/2024
Le Président,




Philippe LOCATELLI

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié et transmis au représentant de l'Etat le 26/04/2024

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 26/04/2024
Le Président,




Philippe LOCATELLI

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.